



MAIRIE DE COGGIA



Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE COGGIA
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 23 FEVRIER 2023
N° 8

OBJET : Dossier de demande de subvention pour installations sportives

Date de la convocation :
19/02/2023

L'an deux mil vingt-trois, et le jeudi 23 février, à 18 heures 15, le Conseil Municipal de la Commune de COGGIA s'est réuni en séance publique ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur COGGIA Jean-Dominique, 2^{ème} Adjoint.

Nombre de membres
Composants l'Assemblée :
15

Nombre de Conseillers
en exercice : 15

Etaient présents : Monsieur COGGIA François, Monsieur COGGIA Jean-Dominique, Monsieur AMPART Jean-Claude, Madame BIFERALI Martine, Monsieur MALATESTA Ludovic, Monsieur SPADA Sébastien, ANDREI Brigitte, AIUTI Dominique, RAFFALLI Louis, FENECH Carmel, PASSALACQUA Jean-Louis, ALFONSI Noëlle, LIBONATI Julie, ALZAPIEDI Antoine.

Nombre de membres
présents : 14

Nombre de votants : 15

Etaient absent : Monsieur LAPORTE Bernard.

Quorum : 08

Absent représenté : Monsieur LAPORTE Bernard donne pouvoir à Monsieur COGGIA Jean-Dominique.

Secrétaire de séance
Madame BIFFERALI
Martine

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer

3 . Dossier de demande de subvention pour installations sportives.

La Commune de Coggia dispose, au village, d'un vieux terrain de tennis réalisé en 1978 mais qui depuis n'a pas été entretenu et aujourd'hui il ne permet plus une réelle pratique de ce sport. Elle souhaite s'engager à fournir à nos concitoyens des installations sportive qui dont défaut, puisque il n'existe aucune autre installation sportive sur notre territoire communal.

L'augmentation de la population de la commune et particulièrement du nombre d'enfants scolarisés, mais aussi la création d'associations sportives qui seront en capacité d'utiliser ces installations, la volonté de relancer l'animation du village par des événements sportifs, justifie largement l'investissement nécessaire.

Sur la base d'un devis de 102 651,47 € HT

Le plan d'investissement se présente comme suit :

TOTAL City stade	100 %	102 651,47 € HT
Agence Nationale du Sport/ DRAJES	80 %	82 121,17 €
Commune	20 %	20 530,30 €

Considérant la nécessité de rénover l'unique installation sportive publique de la commune,
Considérant les besoins de la population et des associations sportives,
Considérant la localisation des installations en Zone de Revitalisation Rurale,

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 23/02/2023, a approuvé par 14 voix pour et une abstention la proposition du Président :

- de rénover le terrain de tennis de Coggia-village en « city-stade » au titre de la requalification d'équipements sportifs existants non entretenus et non utilisés, en équipements sportifs de proximité de nature différente.
- de déposer une demande de subvention de 82 121,17 € auprès de la Délégation Régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et au sport.
- d'engager les crédits nécessaires au recouvrement de la part communale du plan de financement
- d'inscrire au budget les crédits nécessaires.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20230223-09-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 27/02/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

Le Maire
François COGGIA